



DIRECTION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LA MOSELLE

FORMULAIRE DE CANDIDATURE au poste de Responsable des formations

(Date limite d'envoi : 14 novembre 2024)

Nom : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Profession : _____

Licence FFKDA n° _____

Nom du club où vous êtes inscrits : _____

Fonctions que vous avez déjà occupées au niveau :

Club : _____

Département : _____

Ligue : _____

National : _____

International : _____

Avez-vous fait l'objet d'une condamnation judiciaire entraînant l'inéligibilité ? _____

Certifié sincère et véritable, le (date) : _____

Signature du candidat.

Ce **formulaire**, correctement rempli et signé, ainsi que **la lettre de motivation** doivent être **adressés au siège du comité départemental de la Moselle par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) ou**

par mail à la Directrice Technique Départementale Madame Marjorie LOCK CARBINER : marjorielockcarbiner.dtdmoselle@gmail.com

L'absence de tout document ainsi que toute réponse reconnue inexacte ou incomplète, pourront entraîner le rejet de la candidature.

Rôles et missions

Le responsable départemental des formations est licencié à la fédération. Il est titulaire au minimum du BPJEPS ou du BEES 1er degré ou du TFP ou du CQP. Il est placé sous l'autorité technique du DTN. Son activité est coordonnée par le DTD au sein de l'ETD, dans le cadre de la mise en œuvre du projet fédéral dans le domaine des formations et des objectifs du comité départemental. Le responsable départemental des formations accomplit ses missions en liaison avec le DTD et avec le responsable national des formations.

Il assure la planification des sessions de formation, en assure la promotion et organise lui-même :

- **les formations préparant l'Attestation Fédérale d'Assistant (AFA),**
- **les formations préparant au Diplôme d'Animateur Fédéral (DAF),**
- **les formations préparant au Diplôme d'Instructeur Fédéral (DIF),**

Il procède à l'évaluation finale de ces formations. Il transmet, dans les meilleurs délais, par l'intermédiaire du secrétariat du comité départemental, les résultats à la direction technique nationale. Le responsable départemental des formations encourage les titulaires du DAF à s'inscrire aux formations du DIF.